

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, vingt-sept février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 20 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Ida HIDALGO, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Jean BAIAO.

Absents excusés : Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO.

Mesdames Sandrine GÉRARD et Madame Guylaine MATIAS (qui a le pouvoir de Monsieur Oscar FERREIRA), ayant intérêt à agir, n'ont pas pris part au vote.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 7
. Nombre de conseillers présents	: 20
. Nombre de pouvoirs	: 1
. Suffrages exprimés	: 21

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LUDOTHÈQUE FUMÉLOISE » AU TITRE DE 2026.

Monsieur le Maire rappelle les instructions préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **associations relevant de la loi 1901** ainsi qu'aux établissements scolaires.

Il invite l'assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de l'association « Ludothèque Fuméloise » au titre de l'**exercice 2026**.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des subventions devant être versées au titre de 2026 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2026
Ludothèque Fuméloise	Contribuer au fonctionnement : subvention d'équilibre	15.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2026 de la commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 février 2026

Signé par



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).